Annonces Légales

DRCI/BREC R02-2024-12-31-00002

Arrêté fixant la liste des supports habilités à recevoir des annonces judiciaires et légales pour l'année 2025 en Martinique

MARCHÉ PUBLIC

FI32179

PRÉFET DE LA MARTINIQUE

Direction de l'environnement

de l'aménagement et du logement

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Conformément à l'arrêté préfectoral R02-2024-16-12-00006 du 16 décembre 2024, le public est informé de l'ouverture 2024, le public est informé de l'ouverture d'une enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale unique au titre des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) de la Sarl MADININA AGRI, pour l'extension d'un élevage de volailles de chair, à plus de 40 000 volailles, implanté sur la commune du Saint-Esprit au lieu.

chair, à plus de 40 000 volailles, implanté sur la commune du Saint-Esprit, au lieudit « Peter Maillet »
Cette enquête publique d'une durée de 32 jours, se déroulera du 13 janvier 2025 inclus à la mairie du Saint-Esprit, siège de l'enquête publique, aux jours et heures habituels d'ouverture des services. Des permanences seront également effectuées à la mairie de Rivière-Salée.
Monsieur POMPIERE Alain Christophe, désigné en qualité de commissaire enquê-

désigné en qualité de commissaire enquê-teur titulaire, par décision N° E24000011/97 du 04 octobre 2024 du tri-E24000011/97 du 04 octobre 2024 du tri-bunal administratif de la Martinique, pro-cédera à l'ouverture de l'enquête pu-blique, le 13 janvier 2025 et siégera à la mairie du Saint-Esprit, siège de l'enquête publique, ainsi qu'à la mairie de Rivière-Salée, aux dates et heures ci-après : Mairie du Saint-Esprit, lundi 13 janvier 2025 De 19 à 130 Questure.

2025_De 9h à 13h_Ouverture

Mairie de Rivière-Salée_mercredi 15
janvier 2025_De 9h à 13h_Permanence

Mairie du Saint-Esprit, jeudi 23 janvier 2025_De 9h à 13h_Permanence Mairie de Rivière-Salée_vendredi 31 janvier 2025_De 9h à 13h_Permanence Mairie du Saint-Esprit_jeudi 6 février

2025_De 9h à 13h_Permanence
Mairie de Rivière-Salée_lundi 10 février
2025_De 9h à 13h_Permanence

Mairie du Saint-Esprit_jeudi 13 février 2025_De 9h à 13h_Clôture

Le public peut prendre librement connaissance du dossier d'enquête pulibrement blique et peut consigner ses observations, proposi-tions et contre-propositions sur les registres ouverts à cet effet au sein des mairies de Saint-Esprit, Ducos, François Vauclin, Rivière-Salée, Rivière-Pilote. I peut les adresser par courrier au commis-saire enquêteur, en mairie de Saint-Esprit, ou par mail à l'adresse ci-après, avant la clôture de l'enquête publique : <u>enquetes-publiques.deal972@developpement-du-rable.gouv.fr.</u> Ces observations seront annexées aux registres d'enquête pu-blique. Le dossier d'enquête publique est consultable sur le site internet de la direcconsultable sur le site internet de la direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DEAL) à l'adresse ci-après : http://www.martinique.developpement-durable.gouv.fr rubrique « Participation du public/Enquêtes publiques 2024 » ainsi que dans les mairies indiquées ci-dessus.

La personne responsable du projet est Monsieur SEGUR Marc, gérant de la Sarl MADININA AGRI – Tél. 06 96 32 98 10 email : marc.segur@icloud.com . Toute information devra être demandée à M. LA-BAYE Marc – Tél. 06 96 45 09 19 – email :

marc.labaye@icloud.com
Les frais de publicité, d'affichage ainsi
que l'indemnisation du commissaire enquêteur sont à la charge de la Sarl MADI-

NINA AGRI

Pendant un (1) an à compter de la date de clôture de l'enquête publique, le rapde cioture de l'enquete publique, le l'ap-port et les conclusions motivées du com-missaire enquêteur seront tenus d'une part, à la disposition du public en mairie de Saint-Esprit, Ducos, François, Vauclin, Rivière-Salée, Rivière-Pilote, ainsi qu'à la DEAL Martinique aux jours et heures habi-tuels d'ouverture et d'autre part, publiés sur le site internet de la DEAL : http://www.martinique.developpement-du-rable.gouv.fr rubrique « Participation du public/Enquêtes publiques 2024 ». Le 19 DEC.2024

Pour le préfet de la Martinique et par délégation

Directrice l'Environnement de l'Aménagement et du

Véronique LAGRANGE

OUVERTURE DE PROCÉDURE

FI32213

EXTRAIT D'UN JUGEMENT PRONON-CANT L'OUVERTURE DE LA PROCEDURE DE REDRESSEMENT

AFFAIRE: N° RG 24/00074 - N° Portalis DB3X-W-B7I-TIK27
Date du jugement: 18 Décembre 2024
Nom et Prénoms: La S.C.I. MONTI-

ROY CLARKE
Adresse: 74 Allée Quater
Route de Chateauboeuf
97200 FORT-DE-FRANCE SIREN: 838 515 278

Activité : Location de terrains et d'au-tres biens immobiliers

Date de la Cessation des paiements

: 18/06/2023 ADMINISTRATEUR JUDICIAIRE :

ADMINISTRATEUR JUDICIAIRE:
Nom: La SELARL BCM, Représentée
par Me Charles-Henri CARBONI, en
qualité d'administrateur judiciaire
Adresse: 4, Boulevard de Verdun 97200 FORT DE FRANCE

97200 FORT DE FRANCE
qui sera chargé d'assister le débiteur
pour tous les actes relatifs à la gestion.
MANDATAIRE JUDICIAIRE:
Nom: la SELAS ATOUMO MJ,
Représentée par Maître Gérald CO-

QUILLE, Adresse: 2, Rue du Bâtonnier Hector André - Croix de Bellevue - 97200 FORT-

André - Croix de Bellevue - 97200 FORT-DE-FRANCE

COMMISSAIRE DE JUSTICE:

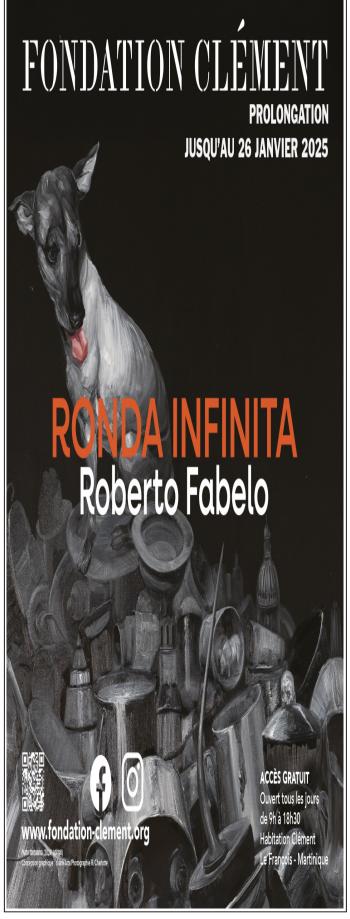
Nom: La SCP SEILHAN- SILLON LAVIGNE, Commissaire de Justice,
Représentée par Me SEILHAN

Adresse: Centre d'Affaires le Galion 11 Rue Casimir Branglidor - 97220 TRI-

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la pré-sente publication auprès du mandataire judiciaire. Ce délai est augmenté de deux mois pour les créanciers domiciliés hors de la France métropolitaine.

Abonnez-vous:

www.lelegis.fr



Le Légis N° 882 Page 8 Vendredi 17 janvier 2025